

PO FEDER

2014/2020

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE

Le Programme Opérationnel FEDER¹-FSE² 2014-2020 s'articule autour de deux enjeux majeurs :

- impulser un développement économique endogène, compétitif, spécialisé et durable
- promouvoir la cohésion sociale et territoriale

L'enveloppe allouée à la Guyane au sein du programme s'élève à **338 millions d'euros pour le FEDER** et **54 millions pour le FSE**.

Le PO FEDER-FSE se décline en **10 axes prioritaires** :

Axe 1 : Recherche, Innovation, PME

Projets de recherche, immobilier d'entreprises, ingénierie financière, investissement matériel et immatériel au sein des TPE/PME, soutien aux filières, transfert de technologie, infrastructures de recherche

Axe 2 : Réseaux, services numériques

soutien de projets structurants de déploiement d'infrastructures à très haut débit (THD) dans les zones de vie du territoire et l'offre de services et les contenus numériques dans le domaine administratif, scolaire et médical :

Axe 3 : Efficacité énergétique

Actions contribuant à l'efficacité énergétique dans les bâtiments collectifs (MDE) et le transport urbain collectif propre de l'île de Cayenne, s

Axe prioritaire 4 : Infrastructures de base et d'équipements collectifs

Financement des infrastructures adaptées et des équipements collectifs, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des déchets, des logements (uniquement réseaux primaires – type FRAFU, ANRU). La conservation et la valorisation de la biodiversité sont aussi insérées dans cet axe.

Axe 5 : Accueil dans les structures médico-sociales

Axe dédié à l'amélioration de l'accueil du public en situation de grande fragilité sociale dans les structures médico-sociales sur tout le territoire et en faveur de l'enfance en danger ou de la lutte contre le handicap

Axe 6 : Infrastructures d'éducation et de formation

Construction, amélioration des infrastructures d'éducation et de formation, en favorisant les rééquilibres territoriaux et dans une logique de mutualisation.

Axe 7 : Formation (FSE)

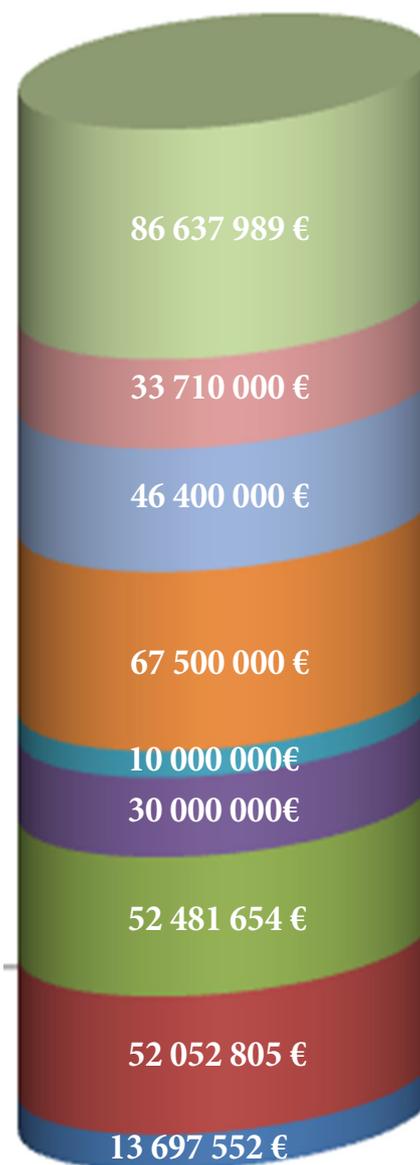
Formations adaptées aux besoins des publics et en adéquation avec le tissu économique par le biais de services d'intérêt économique général (SIEG de la CTG).

Axe 8 : Surcoûts liés à l'ultrapériphéricité

Exemples d'actions : Travaux d'aménagement des sauts, équipements aéroport (communes isolées), modernisation manutention grand port maritime, aide au fret.

9 et 10 : Assistance technique

Ces axes sont consacrés à la préparation, la gestion, le suivi, l'évaluation, l'information et le contrôle des PO FEDER et FSE.



¹ Fonds européen de développement régional

² Fonds social Européen

Principe de sélection des projets

Les critères de sélection

Les projets doivent correspondre aux critères de sélection validés par le comité de suivi. Les critères précisent notamment les exemples d'actions éligibles, les dépenses éligibles, les modalités de sélection des projets, les bénéficiaires, l'enveloppe allouée. Les fiches spécifiques pour chaque mesure sont disponibles sur le site internet de la CTG à l'adresse suivante :

<https://www.ctguyane.fr/les-fonds-europeens/839210-2/>

Les procédures de sélection

Sur la programmation 2014-2020, la collectivité territoriale privilégie 2 types de procédure de sélection :

- Au fil de l'eau
- Au travers d'AMI (appel à manifestation d'intérêt) ou d'AAP (appel à projet)

Les cahiers des charges sont publiés sur différents supports (France-Guyane, sites internet des partenaires : Préfecture, DIECCTE...) et sur le site internet de la CTG à l'adresse suivante :

<https://www.ctguyane.fr/vous-etes-porteur-de-projet/ami-aap/>

Acteurs clés du programme

Le PO FEDER-FSE est sous la responsabilité de la **CTG, autorité de gestion**. Les services du pôle des affaires européennes (PAE) assistent la CTG dans la gestion, la mise en œuvre et le suivi du programme opérationnel sur le territoire.

La **DGFIP, autorité de certification** est en charge de la vérification et de la validation des dépenses éligibles et des paiements communautaires.

L'autorité d'audit représentée par la CICC est chargée de vérifier le fonctionnement efficace du système de gestion et de contrôle du programme opérationnel.

Dépôt de dossier

Pour tout renseignement ou dépôt de demande de subvention, le personnel du Pôle des Affaires Européennes est disponible du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30 :

Verrières de la Madeleine
2260, route de la Madeleine
97300 CAYENNE
0594 27 59 50

fonds-europeens@ctguyane.fr

